

Nancy, le 18/01/2024

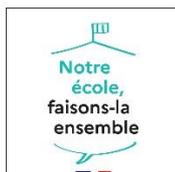
Division des Affaires Financières

Bureau DAF3

Bureau de la programmation et du suivi d'exécution budgétaire/
Centre de Services Partagés CHORUS/
Pôle frais de déplacement, IFCR, congés bonifiés/rentes accidents
élèves

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à



Monsieur XXX XXX
Maire de la commune de XXX
adresse

Equipe d'appui académique

« Notre école, faisons-la ensemble »

Affaire suivie par :

Bénédicte Ritt

Tél: 06 11 77 57 30

Mél: notre.ecole@ac-nancy-metz.fr

9 Rue des Brice

CO n° 30013

54035 NANCY Cedex

Objet : Crédits Fonds d'Innovation Pédagogique CNR « notre école, faisons la ensemble » - exercice 2023

Programme 0140 – enseignement scolaire public du 1^{er} degré

UAI : code UAI école

L'école XXX a sollicité une subvention, auprès du rectorat de l'académie de Nancy-Metz, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique CNR « Notre école, faisons-la ensemble » pour le projet suivant :

XXX (clé : XXX)

J'ai le plaisir de vous informer que le comité de direction réuni le XXX, a émis un avis favorable pour ce projet et a attribué un financement de XXX € réparti comme suit, conformément aux indications portées sur la plateforme Sphinx :

	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Formation	Déplacement	Autre
XXX					
XXX					
XXX					

Ce financement est versé au lycée polyvalent Henri Nominé de Sarreguemines, établissement mutualisateur ayant reçu délégation de la gestion du dispositif CNR pour tous les départements de l'académie de Nancy-Metz.

Une convention de partenariat sera signée entre le rectorat de l'académie de Nancy-Metz et votre collectivité. L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription est votre interlocuteur pour l'établir, à partir d'un modèle-type à sa disposition. **Les coordonnées des personnes référentes de votre collectivité (services techniques, affaires scolaires) en charge du suivi de ce dossier sont à communiquer à l'IEN afin de faciliter les échanges avec l'établissement mutualisateur.**

La conclusion de cette convention est un préalable à la réalisation des dépenses (définition précise des besoins, commande des biens, matériels et prestations...). **Les porteurs et/ou les collectivités ne peuvent en aucun cas réaliser des dépenses, ni les avancer, ni valider des devis, ni transmettre des bons de commande.**

Une fois la convention renseignée, je vous remercie de me la retourner signée à l'adresse notre.ecole@ac-nancy-metz.fr.

La signature de la convention vaudra engagement des partenaires à œuvrer ensemble à la mise en œuvre du projet, dans le respect de l'innovation au service de la réussite des élèves.

A partir de la signature de la convention par toutes les parties, l'établissement mutualisateur devient votre interlocuteur pour toute question relative à la réalisation des dépenses pour la mise en œuvre du projet. Ses coordonnées sont :

Lycée polyvalent Henri Nominé à Sarreguemines
Dispositif Notre école, faisons-la ensemble

Courriel à utiliser en priorité : fip.0570099y@ac-nancy-metz.fr

téléphone : 03 87 95 31 32 (demander Mme Hubert)

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Par délégation,
La chef de la division des affaires financières

Sarah de Buck

Copie transmise à : école/ IEN/ DSDEN/ établissement mutualisateur

Accès plateforme SPHINX : https://analyses-educenquete.adc.education.fr/DGESCO-B12/NEFE_depot/Deposant.htm